



VERVIER

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

07041523

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIER

07-03-2007

Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

GIPSY**Forme juridique****SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE ILLIMITEE****Siège****PLACE DU MONUMENT, 16 4900 SPA****N° d'entreprise****0874483110****Objet de l'acte :****Démission d'un administrateur et nomination d'un administrateur. Démission d'un associé et agrégation d'un nouvel associé**

La séance est déclarée ouverte à 18 h 50.

Madame la présidente rappelle rapidement l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire. Elle propose l'agrégation de Monsieur DE MULDER Frédéric en qualité d'associé. Les associés marquent leur accord à l'unanimité sur ce point

Madame HABETS Véronique cède dix de ses vingt-quatre parts sociales à Monsieur DE MULDER, et quatorze à Madame VERTOMMEN Eveline. Le nouvel associé détient donc, à ce jour, dix parts sociales de la société, Madame VERTOMMEN Eveline en possède à présent trente et Madame HABETS Véronique n'est plus associée.

La composition de l'assemblée se présente, en résumé, comme suit .

- Madame VERTOMMEN Eveline : 30 parts sociales
- Monsieur DE MULDER Frédéric 10 parts sociales
- Mademoiselle DE MULDER Julie . 10 parts sociales

Il est ensuite procédé à la nomination de Madame VERTOMMEN Eveline, dont le numéro national est le 520430-064-59 et qui est domiciliée à 4845 JALHAY, avenue Joseph Jongen 81/B, en qualité d'administrateur.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame HABETS Véronique de ses fonctions d'administrateur. L'organe de gestion est dès lors composé de deux administrateurs, Mademoiselle DE MULDER Julie en tant qu'administrateur-gérant et Madame VERTOMMEN Julie en tant qu'administrateur simple

Madame la présidente confirme que les divers membres dirigeants de la société ne pourront toujours pas être rémunérés pour l'instant. Leur mandat s'exercera à titre gratuit, y compris celui de Madame VERTOMMEN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35'

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture

DE MULDER Julie

Administrateur-gérant

Pièce jointe : 1 P.V. d'assemblée générale